

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1338

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 4

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« quelle qu'en soit la cause, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, pour que le texte soit clair sur ses intentions.